

DAJI/2018/Décision/Tarifs/17

Décision portant approbation du tarif d'inscription au
«CNRIUT 2018»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n° 2016/01/19-03 du conseil d'administration en date du 19 janvier 2016,
donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DECIDE

Article 1 :

Est approuvé le tarif d'inscription au Congrès National de la recherche des IUT (CNRIUT 2018) organisé par l'IUT d'Aix-Marseille.

Ce congrès aura lieu les 07 et 08 juin 2018 à Aix-en-Provence, site Gaston Berger.

Le tarif d'inscription s'élève à :
- 180,00 € TTC,

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 19 mars 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

